



HONORAIRES DE TRANSACTION LOCATION

Barème en vigueur en date du 13.03.2023 – Application des honoraires affichés (article II – arrêté du 10.01.2017)
Honoraires à la charge de l'acquéreur, du locataire ou du bailleur – Prix TTC (T.V.A 20 % tarif en vigueur)

Le versement des honoraires se fera uniquement le jour de l'acte définitif de vente ou après réalisation de l'état des lieux d'entrée

MANDAT DE VENTE ET DE RECHERCHE

(Maisons, appartements, immeubles, terrains, granges, VEFA, mise en copropriété, division parcellaire)

MANDAT EXCLUSIF DE VENTE :

• De 0 à 79 999 €	4 000 €
• De 80 000 à 249 999 €	5,5 %
• De 250 000 à 499 999 €	4,5 %
• De 500 000 à 999 999 €	3,5 %
• A partir de 1 000 000 €	2,5 %

MANDAT SIMPLE DE VENTE :

• De 0 à 79 999 €	5 000 €
• De 80 000 à 249 999 €	6 %
• De 250 000 à 499 999 €	5 %
• De 500 000 à 999 999 €	4 %
• A partir de 1 000 000 €	3 %

VENTE DE PARKING, CAVE ET GARAGE : 2 000 €

ESTIMATION (avec rédaction d'un avis de valeur et sans mandat de vente) : 200 €

MANDAT DE LOCATION

(Maisons, appartements, garages)

Honoraires plafonnés selon articles I & II du décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014

HONORAIRES À LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE BAILLEUR :

- 8€/m² comprenant les frais d'entremise, la publicité, les visites des biens, la vérification des pièces constituant le dossier locataire, la rédaction du bail et des annexes
 - 3€/m² comprenant l'établissement de l'état des lieux d'entrée et de sortie
- Soit un total de 11€/m²**

HONORAIRES À LA CHARGE DU LOCATAIRE :

- 7€/m² comprenant les visites des biens, la constitution du dossier de location, la rédaction du bail et des annexes
 - 2€/m² comprenant l'établissement de l'état des lieux
- Soit un total de 9€/m²**



immobilier

Transaction - Location - Gestion locative

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE

*Barème en vigueur en date du 01.06.2024 – Application des honoraires affichés (article II – arrêté du 10.01.2017)
Prix TTC (T.V.A 20 % tarif en vigueur)*

MANDAT DE GESTION LOCATIVE

- 6 % HT sur les loyers encaissés (7,20 % TTC)
- 5 % HT sur les loyers encaissés à partir du quatrième bien (6 % TTC)

MANDAT DE MISE EN LOCATION

Honoraires plafonnés selon articles I & II du décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014

HONORAIRES À LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE BAILLEUR :

- 7€/m² comprenant les frais d'entremise, la publicité, les visites des biens, la vérification des pièces constituant le dossier locataire, la rédaction du bail et des annexes
- 2€/m² comprenant l'établissement de l'état des lieux d'entrée et de sortie
Soit un total de 9€/m²

HONORAIRES À LA CHARGE DU LOCATAIRE :

- 7€/m² comprenant les visites des biens, la constitution du dossier de location, la rédaction du bail et des annexes
- 2€/m² comprenant l'établissement de l'état des lieux
Soit un total de 9€/m²

a2mimmobilier.com

15 avenue de l'Union Soviétique - 63000 Clermont-Ferrand | 04 44 44 89 10 | contact.a2mimmobilier@gmail.com

SARL A2M immobilier au capital de 10 000 € - SIRET 948 202 940 00011 au RCS de Clermont-Ferrand - CPI n°63022023000000009 délivrée par la CCI du PDD
Garanties SO.CA.F de 110 000 € en transaction et 30 000 € en gestion locative - RCP MMA IARD